



# UNE GOUTTE D'ENCRE DANS UN BOL DE LAIT ?

N°3 – 13 Février 2012



L'Administration a souhaité réunir un groupe de travail en forme de premier bilan de la bascule de la comptabilité de l'État dans CHORUS après quelques semaines d'exercice marquée par les dysfonctionnements de l'application qui s'étendent bien au-delà des seuls services de comptabilité.

Cette réunion, présidée par M. Mazauric, Directeur Adjoint au Directeur Général, a été l'occasion pour **F.O.-DGFIP** de confirmer les difficultés que le syndicat prévoyait déjà en début d'année.

Dès les propos liminaires, la délégation du syndicat a illustré les problèmes rencontrés par les postes et services : schémas d'écritures inexistantes ; documentation incomplète ; absence de centralisation comptable ; avis de règlement non séquencés, dont les cumuls sont erronés, portant des lignes en « triplon » ou des libellés absents ou incompréhensibles, et ne pouvant être comptabilisés qu'au prix de la mise en œuvre systématique de la procédure de secours transformée de fait en schéma de contournement ; obligation de paiement des chèques Trésor sans possibilité de contrôle et avant même leur prise en charge, rubriques absentes de la nomenclature SCR3, complexité récurrente de la passation des écritures dans le module PSCD, formation inadaptée ou excessivement théorique ... sans rappeler les raffinements ergonomiques de l'application qui échappent à tous ceux qui regrettent désormais de ne pas avoir choisi allemand première langue.

Les intégrations automatiques en provenance des applications remettantes ont fait l'objet d'une montée en charge progressive depuis début 2012. Ils semblent se déverser correctement dans CHORUS. Certains départements découvrent toutefois des « erreurs d'aiguillage » entre comptes d'une même région, un gonflement inexplicable des comptes d'imputation provisoire et les agents s'interrogent sur le dénouement de ces opérations qu'on ne peut se contenter d'intégrer.

**F.O.-DGFIP** a souligné que si l'appel à la mobilisation de la Direction Générale avait globalement été entendu dans la période qui précédait la bascule, certaines directions locales étaient désormais moins présentes face aux difficultés des services. Les Cellules Qualité Comptable sont appelées en renfort pour écopper mais vont bientôt devoir reprendre les contrôles prévus au plan départemental.

Tout cela donne le sentiment que si, lors des tests, les intégrations automatiques ont manifestement été érigées en priorité de l'Administration compte tenu des enjeux qui y sont associés, les opérations qui constituent le quotidien des agents ont largement été négligées. En réponse à la question du syndicat sur le périmètre exact des tests réalisés, l'administration, tout en contestant d'avoir priorisé les intégrations automatiques, a néanmoins confirmé que celles-ci avaient été l'objet de 3 ou

4 sessions de tests occasionnant sur le reste des chantiers une partie des retards constatés.

**F.O.-DGFIP** a par ailleurs rappelé les enjeux importants pour la DGFIP de ce chantier tant vis-à-vis des collectivités locales que de la Cour des Comptes dont les avis et appréciations pourraient être lourdes de conséquences.

Dans la mesure où la Direction Générale a choisi de basculer la comptabilité de l'État dans CHORUS sans retour en arrière possible, la délégation **F.O.-DGFIP** a demandé à l'Administration de prendre désormais toutes les mesures nécessaires pour sortir le plus vite possible de la situation actuelle et répondre au découragement des agents qui ont le sentiment depuis le 2 janvier de ne plus savoir travailler, notamment :

- en renforçant la Mission Nationale CHORUS pour lui permettre de répondre plus rapidement aux interrogations du réseau et accélérer la mise à disposition de la documentation attendue (guide de procédure, guide de contrôle, nomenclature commentée...),
- en décidant dès maintenant de prolonger la mission des agents Cap Gemini au-delà des trois mois d'ores et déjà prévus. Malgré toutes les réserves du Syndicat sur cette « privatisation » du dispositif d'assistance et les disparités constatées entre les intervenants, ils constituent en effet dans la période un point d'appui indispensable aux services ;
- en accélérant le calendrier des formations des agents des services comptabilité qui restent à former en y associant d'ores et déjà les services qui ne devaient l'être qu'en fin de cycle (Dépense, Produits Divers...) ;
- en dotant de licences supplémentaires les services qui ne disposent pas d'un nombre de licence suffisant pour permettre de faire face aux contraintes de fonctionnement (Services liaison Recouvrement, DFT/CDC...) ;
- en travaillant d'ores et déjà à mutualiser une bibliothèque minimale de restitution qui évite aux services de devoir reconstituer chacun pour leur propre compte des états indispensables aux opérations comptables quotidiennes.

En réponse l'Administration a considéré que les organisations syndicales noircissaient excessivement le tableau considérant que les difficultés rencontrées constituaient une « goutte d'encre dans un bol de lait ! ». Pour **F.O.-DGFIP**, le problème c'est que ce sont toujours les mêmes qui doivent le boire !

Le Directeur Général Adjoint reconnaît néanmoins qu'il s'agit d'un changement profond des habitudes et que si beaucoup a été fait, il n'est pas contestable que beaucoup reste à faire. Il ne méconnaît pas non plus la charge de travail supplémentaire et les efforts qui devront être consentis pour résorber les retards.

Les difficultés de centralisation SCR3 ne sont, bien entendu, pas dues à CHORUS mais selon l'Administration à des erreurs dans la mise à jour de l'application qui conduisaient à n'intégrer qu'un quart des écritures. La réécriture est en cours et devrait permettre rapidement la reprise des opérations de centralisation.

Toutes les anomalies soulignées par le syndicat sur les avis de règlement ont été identifiées et sont en cours d'analyse. Si quatre d'entre elles devraient trouver une solution dans des délais rapides, les difficultés liées aux libellés semblent plus complexes à résoudre et prendront davantage de temps.

S'agissant de la documentation la Direction Générale a souligné qu'une partie était d'ores et déjà disponible et que l'accent serait mis sur la nomenclature commentée qui semble être l'outil le plus abordable par les agents.

Elle sera progressivement enrichie pour les comptes 18, 40, 43 et 47, comme elle l'a récemment été sur les comptes 26. Pour répondre à la dispersion des différents supports documentaires, une synthèse de la documentation disponible devrait être prochainement mise à la disposition du réseau.

Rectifiant les chiffres de messages en instance avancée par certaines organisations, M. Mazauric a précisé qu'actuellement l'Administration n'a été destinataire « que » d'environ 150 fiches Service Desk et environ 1 000 messages.

En matière de formation, des sessions complémentaires vont être organisées sur les régions PACA et IDF. Un module de formation complémentaire sur le PSCD est également à l'étude.

Un point d'information sur le chantier spécifique du bilan d'ouverture qui donnera lieu à une mission spécifique de la Cour des Comptes a été l'occasion pour **F.O.-DGFIP** de demander à l'administration de veiller à ce que la concomitance des missions de contrôle, notamment lors de l'arrêté intermédiaire, ne vienne pas ajouter aux difficultés actuelles.

**Pour F.O.-DGFIP, les dysfonctionnements de CHORUS ne constituent pas une goutte d'encre dans un bol de lait mais plutôt une trombe d'eau qui fait déborder le vase. Les difficultés et le découragement des agents sont bien réels et nécessitent des solutions rapides car, bien loin des préoccupations de qualité comptable, c'est la comptabilité de l'État qui est en train de boire le bouillon.**

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Être entendus et défendus